



Présentation du code anticorruption :

À la suite du séminaire anticorruption et du groupe de travail local, le code a été présenté par le directeur aux organisations syndicales.

Tous les établissements sont concernés.

L'option retenue consiste à établir un code spécifique par établissement, afin de mieux s'adapter à chaque situation. Ce code sera diffusé par email à l'ensemble du personnel et aux intervenants de notre établissement.

Pour notre organisation un rappel régulier ne peut que

renforcer la sensibilisation, mais il ne saurait à lui seul résoudre le problème de la corruption.



Présentation du quartier Jeune Majeur :



La directrice nous a présenté ce projet. Nous regrettons que cette présentation en CSA ait été faite après l'ouverture du quartier. Nous ne sommes pas opposés à ce projet, mais soulignons la nécessité de mobiliser des moyens supplémentaires, notamment en ressources humaines (par exemple, un agent supplémentaire), afin de réduire la charge administrative pesant sur nos collègues. À défaut,

il serait pertinent de revoir l'organisation du planning notamment les jours de programmation des activités.

Les activités telles que la musculation, le CrossFit, la cuisine ou encore le créneau dédié aux jeux vidéo devraient être réservées aux personnes particulièrement impliquées dans la mission locale et le scolaire, **en reconnaissance de leur engagement**. Malheureusement, cet étage soulève aujourd'hui plus de problématiques qu'il n'en résout, et ces difficultés risquent de s'accroître avec l'augmentation du nombre de détenus jeunes majeurs. La direction adopte une position plus mesurée, n'étant pas opposée aux changements ou propositions, mais préférant attendre un retour d'expérience plus approfondi. **Par ailleurs, notre organisation a demandé la présence des représentants syndicaux lors du bilan, afin d'entendre les collègues et de recueillir leurs retours sur l'expérience.**



Questions diverses de notre organisation syndicale :

Point sur le service 12h : Il n'a jamais été question d'un retour en arrière ni de la création d'un nouveau service. Le service fonctionne en flux tendu, ce qui nécessite une gestion rigoureuse. Le directeur s'est engagé à mettre en place un système de rappel basé sur le volontariat afin de pallier l'absentéisme, mais surtout de faire face au manque d'effectifs dans notre établissement.

Actuellement, il nous manque environ 27 agents, et après la mobilité, ce chiffre s'élèvera à moins 33 agents. Il est urgent de nous envoyer des renforts !

Distribution de bouteilles en verre lors des colis

Ramadan : Le directeur nous a assuré que le problème est désormais résolu, mais il a précisé que les pots de Nutella sont également en verre. Pour notre organisation, il n'est pas souhaitable d'augmenter les risques liés à ce type de contenu. **Nous avons insisté pour qu'un rappel soit effectué auprès des aumôniers afin d'éviter que cette situation ne se reproduise une troisième fois !**

Suppression de l'appel de 13h : Une réflexion est en cours suite à notre demande pour supprimer l'un des deux appels, ce qui évitera la redondance. Cette démarche permettra de gagner du temps et d'alléger les journées déjà très chargées du personnel à l'étage.



Déploiement des bombes incapacitantes : Une nouvelle armoire a été commandée pour leur stockage, et elle devrait suffire pour l'équipement de l'ensemble des agents. La gestion de cet équipement reste toutefois à définir, car cela demeure encore un peu flou. Le directeur n'est pas entièrement convaincu de l'utilité de cette dotation, **pour notre organisation il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une avancée significative pour le personnel, qui, jusqu'à aujourd'hui, ne disposait que de leurs Motorola, de leurs clés et d'un simple sifflet lors des agressions !**



Date du prochain CSA pour les ACT : Il se tiendra le 16 avril 2026. Comme chaque année, notre organisation travaillera activement pour que chaque demande formulée par les agents soit étudiée, budgétisée et défendue. Par ailleurs, le renouvellement de la salle de pause est une priorité. **L'ensemble des agents ne devrait pas avoir à supporter le coût des détériorations occasionnées par une minorité.**

Incident lors de la visite d'un visiteur de prison le 23 février : À cette occasion, 183 grammes de substance ont été saisis sur un détenu. Il est important de préciser que la police n'a pas été informée de cet incident. Selon notre organisation, il revient à la police de mener l'enquête et de tirer les conclusions appropriées, et non à notre administration. **Le directeur a reconnu que la police aurait dû être alertée afin d'interroger si elle le souhaité le visiteur de prison.**

MOS de Maubeuge, quartier disciplinaire non effectué : Le directeur assume la

décision, car lorsqu'un détenu quitte notre établissement, il effectue son quartier disciplinaire avant de partir. Selon lui, il doit en être de même pour les autres établissements.

En attendant, le détenu a agressé un collègue et se retrouve à effectuer 7 jours de quartier disciplinaire sur les 30 prévus. **Un petit « cadeau » pour la population pénale, qui, à n'en pas douter, sera apprécié par les collègues.**

Date prévue d'arrivée du bagage X (QD/QI) : Le bagage X devrait arriver sur le secteur d'ici la **fin mai, voire au plus tard à la fin juin**. Encore quelques mois à patienter...

Fouille de cellule / fouille à corps automatique : Selon le directeur, le Code de procédure pénale est clair : lorsqu'une fouille à corps est effectuée, la suspicion doit être avérée. Cette règle n'a apparemment pas changé depuis une dizaine d'années. Pourtant, nous assouplissons encore une fois ces procédures, alors que nos établissements n'ont jamais été aussi remplis d'objets prohibés. C'est inconcevable. **Un tel assouplissement risque encore de fragiliser un peu plus le contrôle et notre autorité sur la gestion des détentions. C'est inacceptable.**



Questions diverses UFAP...

Rééquilibrage des équipes : Ce projet a déjà été étudié par notre organisation en collaboration avec le planificateur. En raison du nombre de départs et d'arrivées au sein de notre établissement, cette tâche s'annonce sans fin. Selon le directeur, la différence entre les groupes ne dépasse pas deux agents, pas d'utilité de rééquilibré.

Retour tardif des mouvements : Cela concerne d'après l'UFAP les cuisines et le sport. Le directeur fera un point avec les secteurs.

Relève midi MAH1 et MAH2 : L'UFAP a constaté que certains collègues prennent leur repas à l'étage avant de débuter leur pause de 45 mn. La direction rappelle que la pause de 45mn est obligatoire pour tous et qu'il est interdit de prendre son repas pendant le service.

Tour chemin de ronde lors de la relève : L'UFAP souhaite cesser de faire le tour du chemin de ronde lors des relèves Mirador. La mesure de sécurité est considérée comme essentielle par la direction, et cette pratique est encadrée par la réglementation. **La demande est irrecevable.**

Païement de la pause méridienne : Ce point a déjà été évoqué lors des groupes de travail avec le DIOS. Il s'agit d'un combat à mener à l'échelle régionale pour le directeur. **Il souhaite bonne chance, compte tenu de la conjoncture actuelle.**

Note de service concernant les blocages : Il apparaît que cette consigne n'est pas systématiquement respectée par certains secteurs, **notamment l'US, selon l'UFAP.** Un rappel est demandé.

Possibilité de fouille aux étages : Les salles de fouilles équipées se trouve au rez-de-chaussée. Il convient de noter que les salles aux étages ne sont pas réglementaires, et **aucune dérogation ne peut être accordée pour le directeur dans ce contexte.**

Astreintes des officiers : Elles ont été revues récemment. **Réponse du directeur :** Sur la forme, il est vrai que cela aurait pu être organisé différemment. Sur le fond, le logement est pris en charge pour certains officiers, tandis que d'autres ne bénéficient pas de cette prise en charge. Il n'est pas déraisonnable que les officiers logés soient soumis à des astreintes plus fréquentes.

Point sur les extractions médicales : L'UFAP réclame les chiffres relatifs aux interventions de SOS Médecin. Le directeur précisera ces données ultérieurement, car il ne les possède pas. Par ailleurs, l'UFAP demande également la mise en place des astreintes ELSP. **Notre organisation estime que l'effectif actuel des ELSP n'est pas suffisant pour mettre en place ces astreintes.** Nous rappelons que, dans la région, seule Amiens assure actuellement les astreintes. Le directeur confirme que l'effectif est insuffisant, mais qu'il faudra néanmoins envisager leur mise en place à un moment donné.

Bloc porte QI/QD : Ce projet ne constitue pas une priorité sur le secteur, d'autant plus qu'il impliquerait des coûts importants en raison des ouvertures intérieures des portes spécifique à notre établissement. **Le directeur envisage l'installation d'une à deux cellules équipées si un financement venait à être disponible...**

